MAI 2026

INFO SPPMSNO / NWSPU BULLETIN

Le bulletin officiel du Syndicat des professionnelles et professionnels en milieu scolaire du Nord-Ouest / The Official Bulletin of the North West School Professionals Union

DANS CE NUMÉRO

Rencontre avec Christine Fréchette: les centrales syndicales réclament un « dialogue renouvelé »

Affirmer son identité de genre au travail : le témoignage de Charlie

28 avril : Jour commémoratif des personnes décédées ou blessées au travail

Quiz syndical

Rencontre avec Christine Fréchette: les centrales syndicales réclament un « dialogue renouvelé »

La CSQ

À la veille de la Journée internationale des travailleuses et des travailleurs, les principales centrales syndicales, dont la CSQ, tendent la main au gouvernement. Lors d'une rencontre avec la nouvelle première ministre du Québec, Christine Fréchette, elles ont réclamé un dialogue renouvelé. En toile de fond : des mois marqués par des tensions sur les droits des travailleuses et des travailleurs.

La CSQ, la Fédération des travailleuses et travailleurs du Québec (FTQ), la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) ont fait valoir que les derniers mois ont été difficiles en ce qui a trait aux droits des travailleuses et des travailleurs, mais aussi pour le climat social au Québec.

Pour lire toute la nouvelle

MAI 2026

Affirmer son identité de genre au travail : le témoignage de Charlie

Par Félix Cauchy-Charest, conseiller CSQ

Non-binaire, Charlie* a décidé d'affirmer son identité de genre au travail, dans le réseau de l'éducation. Dans un touchant témoignage livré lors du premier réseau pour la diversité sexuelle et l'identité de genre de la CSQ, tenu en avril dernier, Charlie a raconté comment son syndicat l'a aidé à ne pas porter entièrement tout le poids d'éduquer ses collègues.

Un *coming out* à renouveler sans cesse

« Un *coming out*, c'est jour après jour », a dit Charlie en racontant son histoire. À la signature d'un premier contrat de travail dans un établissement d'enseignement privé au secondaire, iel avait déjà amorcé une transition sociale quant à son identité de genre. Les changements n'étaient cependant pas encore apparents physiquement. Au fil du temps et de sa transition, des propos transphobes ont ponctué son parcours.

Lire la nouvelle en ligne.

laPersonnelle

Profitez de rabais de groupe exclusif pour les membres de la FPPE et du SPPMSNO pour vos assurances auto, habitation et entreprise avec La Personnelle! Cliquer ici pour obtenir un dépliant informatif. Cliquer sur le logo pour obtenir une soumission.

MAI 2026

28 avril : Jour commémoratif des personnes décédées ou blessées au travail

La CSQ

La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) a souligné le Jour commémoratif des personnes décédées ou blessées au travail.

Au Québec, des centaines de personnes sont blessées chaque jour dans le cadre de leurs fonctions. En moyenne, un décès survient chaque semaine à la suite d'un accident, et deux autres sont attribuables à une maladie professionnelle.
Le **28 avril** est un moment de recueillement, mais aussi de vigilance collective. Cette journée rappelle au public que la santé et la sécurité du travail concernent l'ensemble de la société. Pour les travailleuses et les travailleurs, elle souligne l'importance du droit fondamental à un milieu de travail sécuritaire. Pour la CSQ, cette date est l'occasion de réaffirmer son engagement en faveur de la prévention et de la protection des personnes au travail.

Pour en savoir plus sur la santé et la sécurité du travail : Prenons notre SST en mains – Centrale des syndicats du Québec (CSQ)

Pour tous les détails

Sondage du comité des relations interculturelles auprès des membres

La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) souhaite sonder ses membres afin de brosser le portrait de leur diversité sur les plans démographiques et culturels. La réalisation de ce portrait est prévue au plan d'action 2024-2027 de la CSQ et vise à mettre en œuvre une décision du dernier Congrès. Concrètement, pour la Fédération du personnel professionnel de l'Éducation du Québec (FPPE), ce sondage nous permettra de mieux connaître nos membres et d'analyser nos pratiques.

Afin de susciter l'intérêt, quatre prix en argent seront tirés parmi les personnes participantes, soit un prix de **400 $** et trois prix de **200 $**, gracieuseté de La Personnelle, partenaire de la CSQ.

Les données recueillies sont confidentielles, anonymes et resteront à la CSQ. Il est aussi intéressant que vous le complétiez à titre de personne en responsabilités syndicales.

LIEN VERS LE SONDAGE:
https://lacsq.limesurvey.net/131219?lang=fr

Le sondage est disponible en français et en anglais.

Sondage important de la FPPE

La FPPE-CSQ a récemment publié un rapport alarmant démontrant un recul sans précédent du nombre de postes professionnels dans le réseau scolaire public.

Pour mieux comprendre les causes et les conséquences de la baisse du nombre de professionnel·les et les impacts des compressions en éducation, nous avons besoin de votre aide.

Nous vous invitons à compléter ce court sondage avant le **11 mai 2026** :

Cliquez ici pour répondre au sondage

Vous avez le choix de répondre en français ou en anglais.

Grâce à votre participation, la FPPE-CSQ et ses syndicats seront mieux outillés pour défendre les postes du personnel professionnel et démontrer que votre expertise est indispensable.

Consultez-la!

Quiz convention collective

Une professionnelle fait une demande de congé sabbatique à traitement différé.
👉 Doit-elle passer par son supérieur immédiat ou directement par les RH ?
👉 Et surtout : pendant son année sabbatique, conserve-t-elle son ancienneté et accumule-t-elle une année de service pour sa retraite au RREGOP

RÉPONSE AU PROCHAIN NUMÉRO

Réponse du dernier numéro

❓ Question :

Combien de jours d'avance doit-on donner avant une démission ?

✅ Réponse :

📌 Délai de préavis exigé
La clause **5-5.05** prévoit que :
👉 La personne professionnelle qui désire démissionner doit aviser par écrit le centre de services au moins 60 jours avant la date de son départ. SUITE PROCHAINE PAGE

5-5.06
La personne professionnelle peut démissionner sans donner l'avis prévu à la clause 5-5.05, mais en donnant un avis écrit au centre de services dans les meilleurs délais, pour l'une des causes suivantes :

a) tout changement du lieu de résidence de la conjointe ou du conjoint l'obligeant à changer de localité;

b) une maternité;

c) le décès de la conjointe ou du conjoint;

d) d'autres circonstances non prévues au présent article, totalement hors du contrôle de la personne professionnelle et l'obligeant à démissionner;

e) l'obtention d'un emploi comportant des conditions de travail plus avantageuses dans le secteur public ou parapublic;

f) toute autre cause jugée valable par le centre de services.

Le centre de services accepte dans ces cas la démission de la personne professionnelle et renonce à tout recours contre elle.